RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

S.O.R.E.C. AUDIT

S.A.R.L. au capital social de 50.000 €

Siège social : 146, Boulevard de Poitiers

79300 BRESSUIRE

817.755.861 RCS NIORT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt Décembre à 14 heures.

Les associés de la Société S.O.R.E.C. AUDIT, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 50.000 €, dont le siège social est 146, Boulevard de Poitiers à BRESSUIRE (79300), se sont réunis audit siège en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, propriétaire de	995 parts
- Monsieur Yves-Marie BIROT, propriétaire de	1 part
- Monsieur Jean-François DEVAUD, propriétaire de	1 part
- Monsieur Bruno FREULON, propriétaire de	1 part
- Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET, propriétaire de	1 part
- Monsieur Benjamin GRIEU, propriétaire de	1 part
	1.000 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves-Marie BIROT, l'un des gérants de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés dans les délais prévus par la Loi, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

[redacted]

CD

- Démission de l'un des gérants,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés prend acte de la démission de Monsieur Yves-Marie BIROT de ses fonctions de gérant de la société, à effet du 31 Décembre 2024 (minuit). Quitus entier et définitif de sa gestion aux fonctions de gérant lui est donné. Monsieur Jean-François DEVAUD, Monsieur Bruno FREULON et Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET demeurent gérants de la société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E
Associée
représentée par l'un de ses gérants
Monsieur Jean-François DEVAUD

[redacted]

Monsieur Jean-François DEVAUD
Gérant et associé

[redacted]

Monsieur Yves-Marie BIROT
Gérant partant et associé

[redacted]

Monsieur Bruno FREULON
Gérant et associé

Madame Christelle THIEBAUD ép. SERRET
Gérante et associée

[redacted]

Monsieur Benjamin GRIEU
Associé
représenté par Monsieur Yves-Marie BIROT
(en vertu d'un pouvoir donné)

[redacted]